

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 32

Objet :
Règlement Food Truck
domaine public

Date de convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage :

28 mars 2024

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Pierrick THOMAS, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Colette VERDOUX

Monsieur le Maire propose de réglementer l'accueil de restauration mobile (food-truck) installé sur le domaine public communal.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le règlement d'accueil de restauration mobile sur le domaine public communal avec application au 1er mai 2024.

- ADOPTÉE -

Le Maire,

Thierry DELBREIL

La secrétaire de séance

Colette VERDOUX